

MUNICIPALITE DE LA NEUEVILLE

Séance du Conseil général du 2 décembre 2021

7. Demande de crédit d'engagement pluriannuel de CHF 105'000.- TTC sur 5 ans, soit un total de CHF 525'000.- TTC, pour le ramassage et la valorisation des déchets verts : décision (C. Ferrier)

Introduction

Selon la loi fédérale sur les marchés publics, les prestations de service doivent être régulièrement mises en concurrence. Pour le ramassage et la valorisation des déchets verts, le contrat arrive à terme le 31 décembre 2021. Le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter la dépense périodique de CHF 105'000.- TTC, soit un total sur 5 ans de CHF 525'000.- TTC, pour le ramassage et la valorisation des déchets verts.

Développement

Mise en concurrence

La loi fédérale sur les marchés publics et son ordonnance imposent aux entités publiques de mettre régulièrement en concurrence les contrats de service.

Pour La Neuveville, le contrat de ramassage des déchets verts arrive à terme le 31 décembre 2021. La Municipalité a lancé une procédure ouverte afin de sélectionner un nouveau prestataire à partir du 1^{er} janvier 2022 et pour une période de 3 ans. Le contrat pourra être renouvelé d'année en année pour une durée maximale de 5 ans. Au terme de la période de 5 ans, le mandat devra obligatoirement être mis en concurrence.

Plan de gestion des déchets

Si la Municipalité a limité la durée du contrat de prestations à 3 ans, c'est pour lui permettre de développer en 2022 un plan de gestion des déchets pour le ramassage des déchets urbains combustibles et des déchets verts, mais aussi pour la gestion de la déchetterie. Ce contrat lui permettra de mettre en place un système de ramassage et de gestion des déchets optimisé selon l'avancement de l'étude. Le développement de ce plan de gestion des déchets répond à la motion du Parti socialiste du 25 septembre 2019.

Coûts

Les coûts ont été estimés sur la base des prestations réalisées lors des années 2018, 2019 et 2020 avec une réserve de 10 %.

		Par année TTC	Pour 3 ans TTC	Pour 5 ans TTC
Lot 2	Ramassage des déchets verts et valorisation	CHF 105'000.00	CHF 315'000.00	CHF 525'000.00

Adjudication

Au terme de la procédure de mise en concurrence, le Conseil municipal adjugera le marché par lot à l'entreprise la mieux classée.

Conclusion

Le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter la dépense périodique de CHF 105'000.- TTC, soit un total sur 5 ans de CHF 525'000.- TTC, pour le ramassage et la valorisation des déchets verts.

CONSEIL MUNICIPAL